



Création d'un assainissement collectif –  
Sainte Foy, la Billonnière,  
*Allées et impasses privées.*

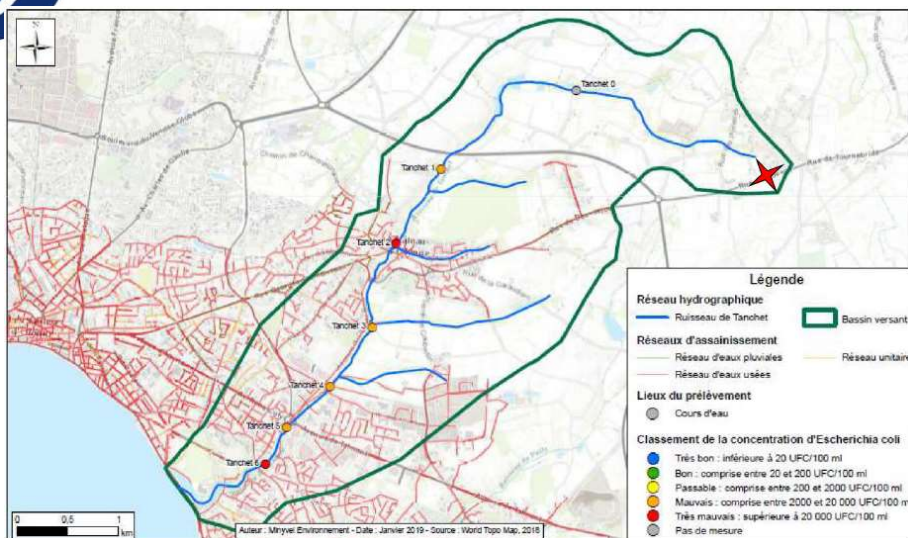
## Présentation du projet d'assainissement collectif

- Contexte de l'Opération (LSO Agglo)
- Présentation globale du projet de desserte (LSO Agglo)
- Projet d'assainissement collectif (Verdi)
- Les usagers et le futur service d'assainissement (Verdi)
- La répartition de l'intervention et les coûts (LSO Agglo)
- Le planning de l'opération (LSO Agglo + Verdi)
- Zoom sur les impasses privées(Verdi)
- Questions diverses



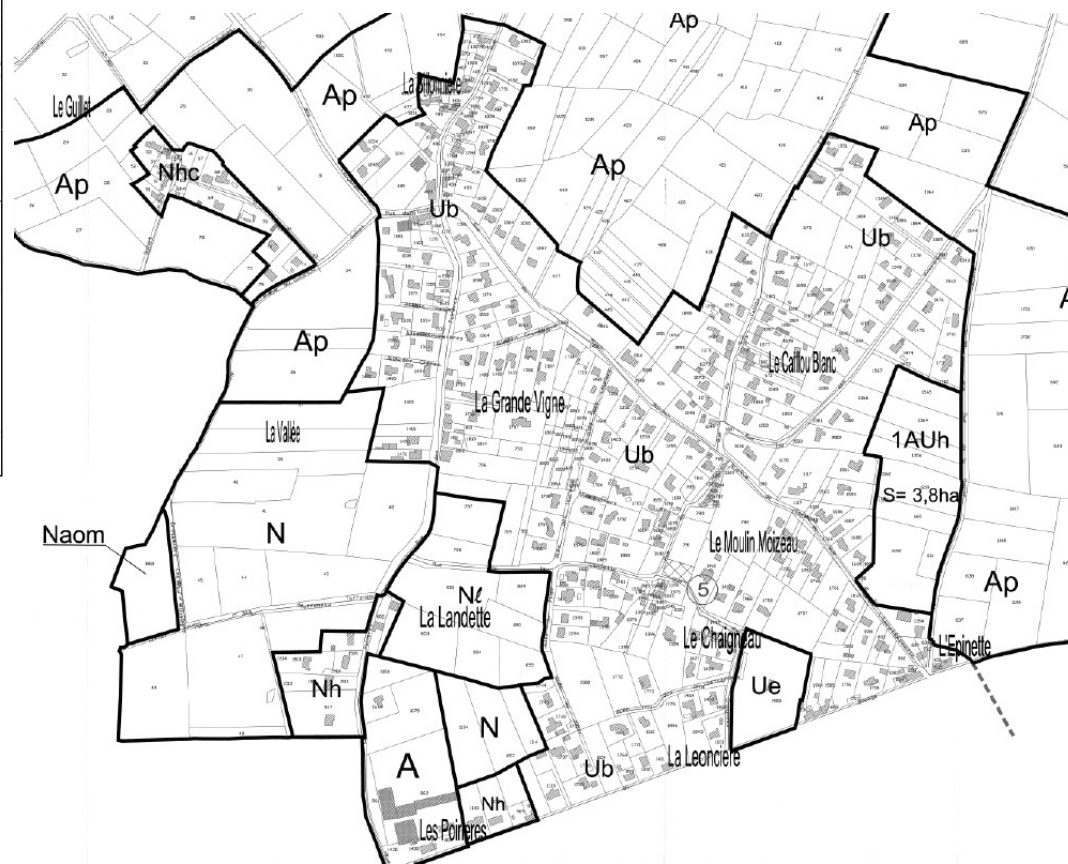
# Contexte de l'opération

## Historique du projet :

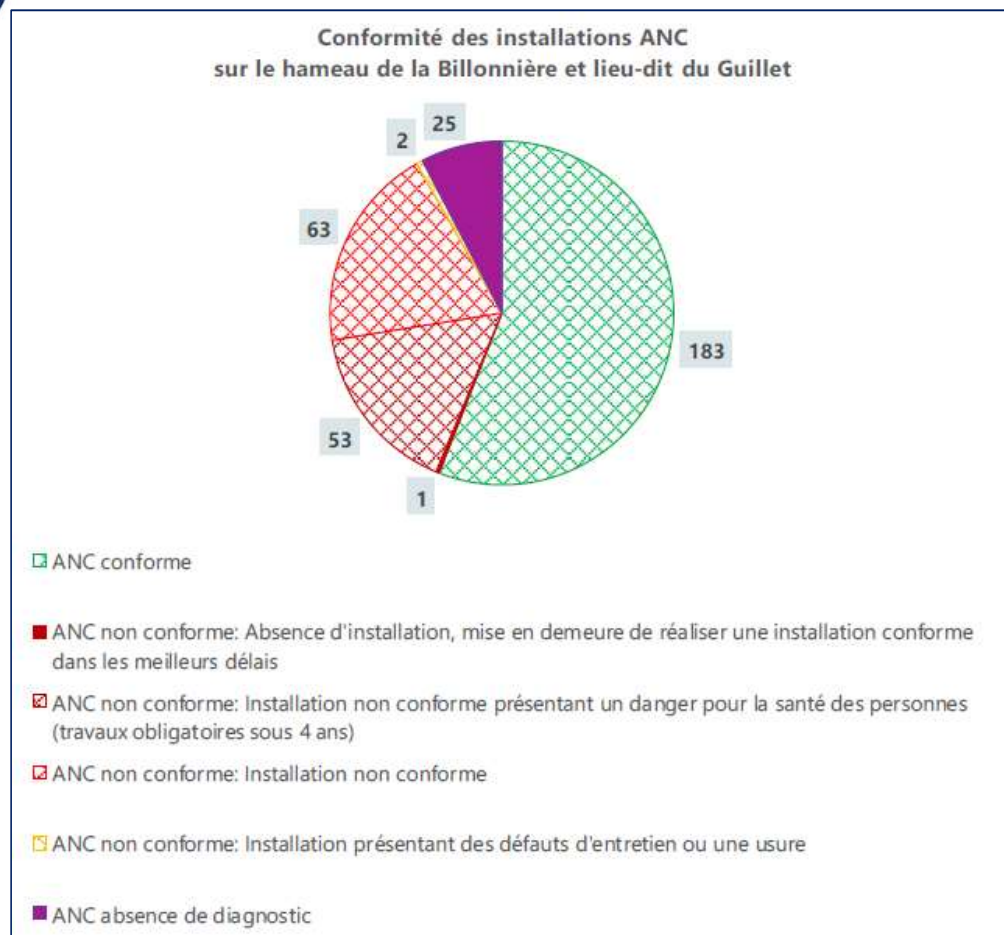


- La Billonnière est située à la source du ruisseau de Tanchet, le rejet actuel des ANC se fait dans les fossés qui rejoignent le ruisseau classé en mauvais état écologique dans le SAGE ce qui cause des nuisances olfactives et génère une pollution bactériologique a minima des fossés.

- Une densification importante depuis quelques années. Accentuant la problématique de la pollution des fossés



## Historique du projet :



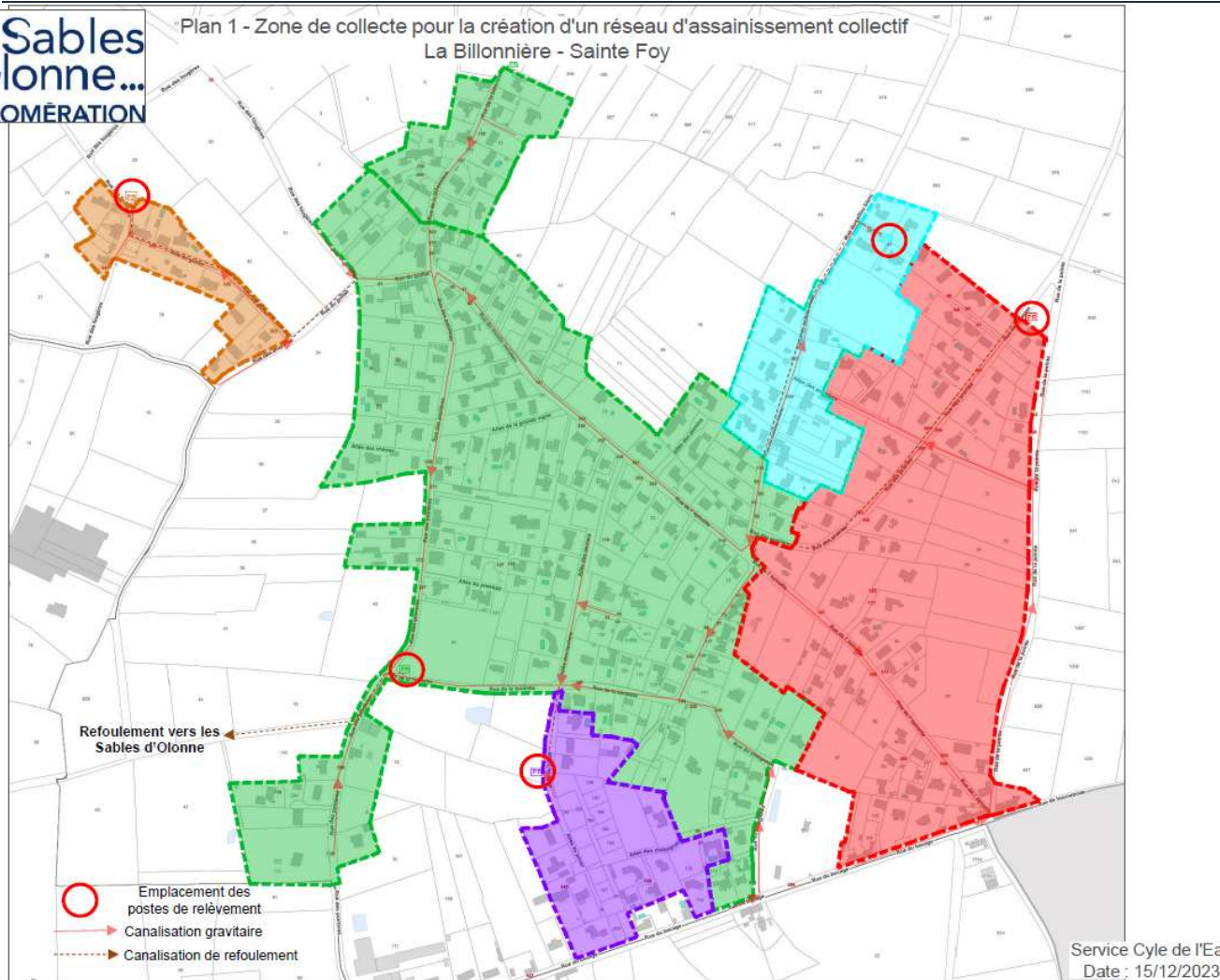
- 327 installations ANC
- 116 non conformes (35%)
- Dont 53 avec des non-conformités présentant un risque pour la santé et/ou pour l'environnement



# Présentation globale du projet de desserte

## Présentation globale du projet de desserte

Plan 1 - Zone de collecte pour la création d'un réseau d'assainissement collectif  
La Billonnière - Sainte Foy



Le secteur sera découpé en 5 zones de tailles hétérogènes.

# Raccordement au système d'assainissement des Sables d'Olonne

- Linéaire de refoulement projeté : 1,49 km
- Contraintes techniques identifiées :
  - Suivi partiel du tracé du feeder AEP projeté (sur 630 ml)
  - RD36/Rue de Beaumont circulante (moins de linéaire concerné que dans l'option 1)
  - Traversée en fonçage ou forage sous les 4 voies de la RD949, et non sous le giratoire



## Légende

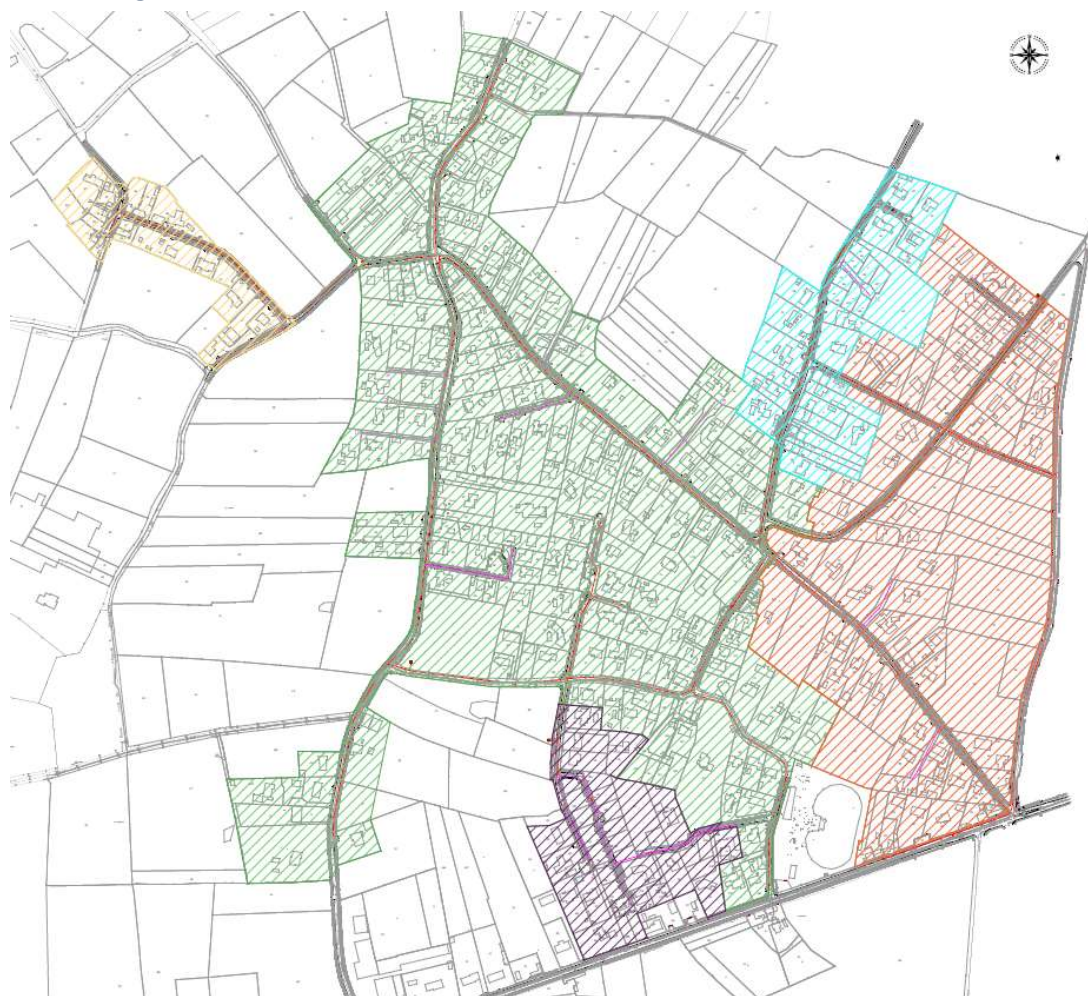
— Refoulement de transfert projeté





# Projet d'assainissement collectif

Découpage du projet :





## Synthèse des travaux :

Désignation	unité	Secteur jaune	Secteur bleu	Secteur rouge	Secteur violet	Secteur vert	Totaux
Réseaux gravitaires	m	389,29	375,51	1795,33	102,80	3004,23	5667,16
Regards de visite	u	12,00	10,00	42,00	5,00	81,00	150,00
Canalisation de branchement	m	84,00	174,00	462,00	30,00	1152,00	1902,00
Tabourets de branchement	u	14,00	29,00	77,00	5,00	192,00	317,00
Poste de relevage	u	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00
Réseaux de refoulement	m	387,41	389,61	536,30	90,49	0,00	1403,81

Coût du projet et financement :

**Récapitulatif global des travaux**

<b>Travaux</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Travaux de réseaux	2 612 457,17 €	3 134 948,61 €
Travaux de poste de relevage	328 500,00 €	394 200,00 €
Travaux de transfert	348 118,83 €	417 742,60 €
Divers - contrôles - SPS	98 672,28 €	118 406,74 €
<b>Total travaux</b>	<b>3 387 748,29 €</b>	<b>4 065 297,94 €</b>

Ce montant ne tient pas compte du renforcement du réseau des Sables nécessaire pour recevoir les eaux usées de la Billonnière (estimé à 1million d'euros)



# La répartition de l'intervention et les coûts

## Prise en charge des travaux

La Communauté d'Agglomération prend en charge – Environ 5 000 000 d'euros :

- Le collecteur public jusqu'à la boîte de branchement en limite de propriété ou regard de visite pour les impasses et allées privatives
- Le réseau de transfert
- Le renforcement du réseau des Sables d'Olonne

Reste à la charge de l'utilisateur :

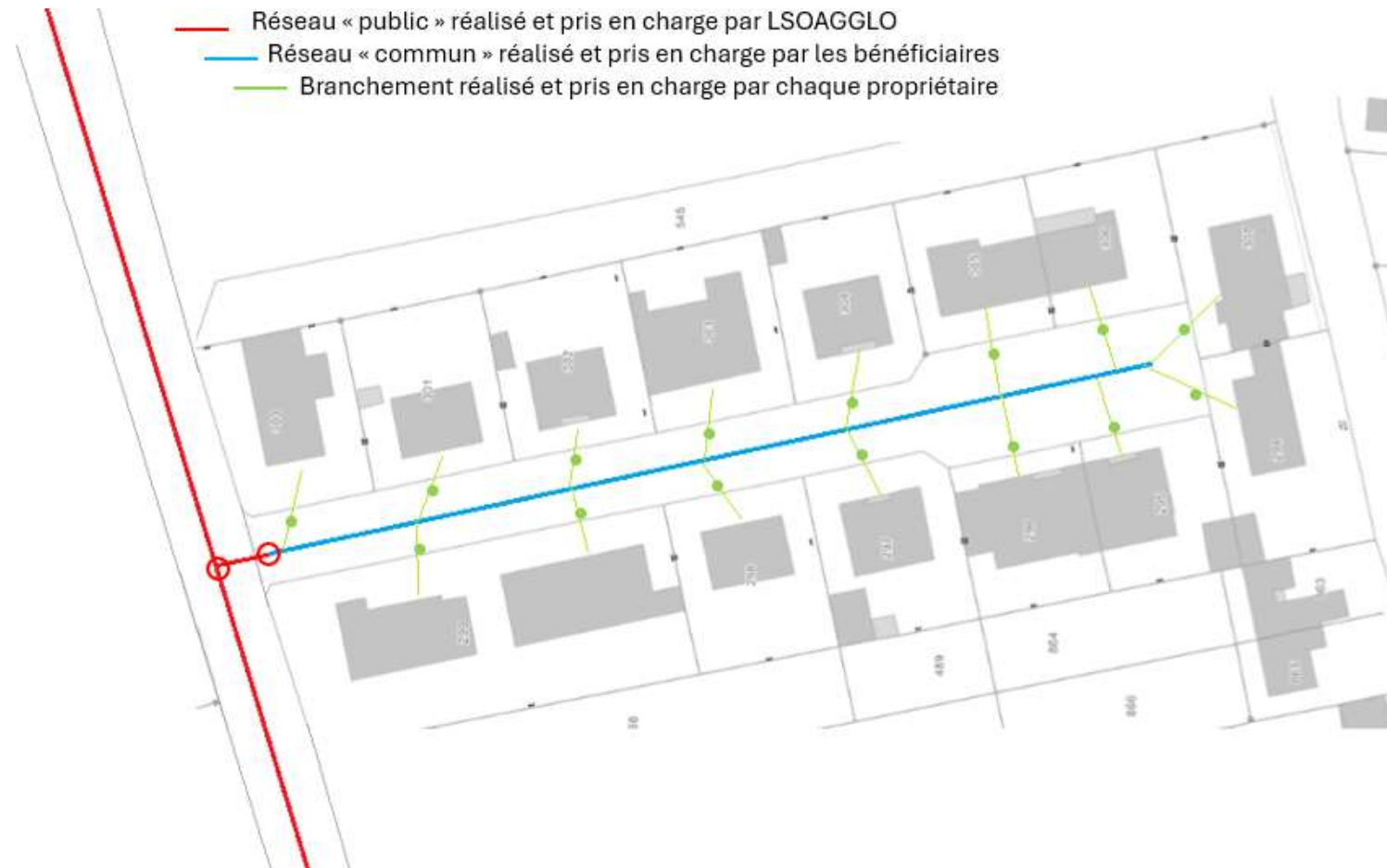
- La partie du collecteur commun sous domaine privé (en cas d'impasses privées)
- La partie du branchement sur le domaine privé et la condamnation des ANC
- La Participation Financière à l'Assainissement Collectif (Article L1331-7 du CDSP)

### Obligations de l'utilisateur

- L'utilisateur a l'obligation de se raccorder dans les 2 ans qui suivent la mise en service du réseau (art. L1331-1 du CDSP)
- Si son installation d'ANC est neuve, une dérogation pouvant aller jusqu'à 10 ans de l'installation, peut lui être accordée sous demande expresse de l'utilisateur
- En cas de non-respect de cette obligation de raccordement, une pénalité équivalente au prix de l'assainissement collectif majorée de 300% lui sera appliquée annuellement. (art. L1331-8 du CDSP)



## Prise en charge des travaux



## Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

- Mise en place en 2012 par la loi 2012-354 du 14 mars
- Instaurée par le Conseil Communautaire du 25/10/17
- Recouvrable au moment du raccordement de l'usager
- Due par tous les usagers susceptibles de générer des eaux usées supplémentaires

Le tarif actuellement en vigueur (celui-ci est susceptible d'évoluer) est le suivant :

Montant PFAC	
1 200 €	par logement, commerce, bureau, restaurant, camping, hébergement collectif, ...
160 €	Majoration par emplacement de camping
160 €	Majoration par chambres d'hébergement collectif
750 €	Par logement/commerce/bureau/restaurant/camping/hébergement collectif existant avant l'extension du réseau

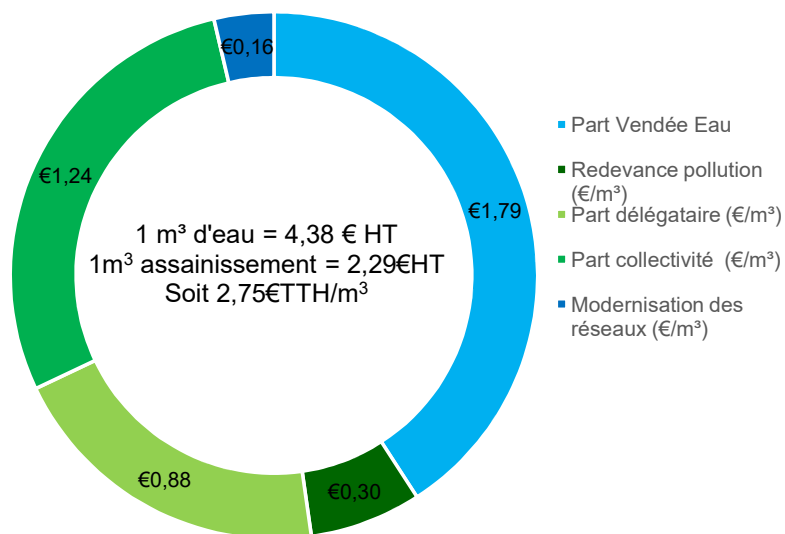


## Facture d'eau sans assainissement collectif

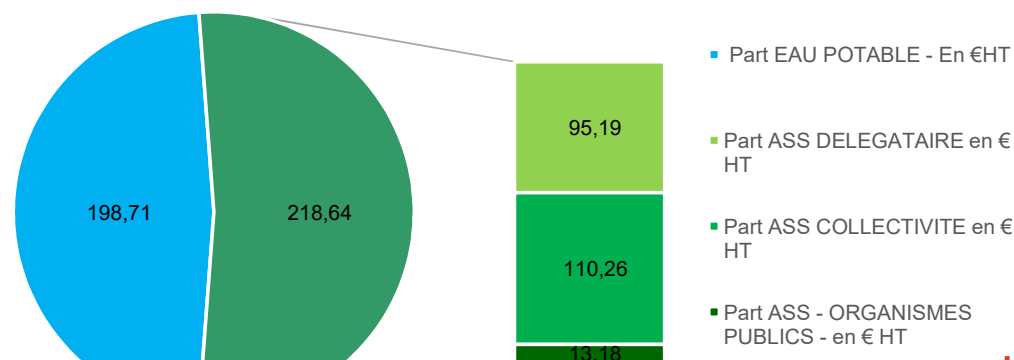
Une fois raccordé, l'usager devient un abonné du service public d'assainissement collectif des Sables d'Olonne Agglomération.

A ce titre, il se verra appliquer une part abonnement qui permet de financer les charges fixes du service et une part proportionnelle aux volumes consommés finançant le coût de collecte, transport et de dépollution des eaux usées avant rejet.

A titre d'information, les tarifs actuellement appliqués, sachant qu'ils sont voués à évoluer, sont :



Sainte Foy - Répartition facture 85 m<sup>3</sup> - Tarifs 2023





# Le planning de l'opération

## Planning prévisionnel des études d'assainissement :

- Elaboration de l'étude de faisabilité du système d'assainissement du hameau de la Billonnière à Sainte Foy : Fin 2022
- Désignation du maître d'œuvre : Juillet 2023
- Réalisation de l'avant-projet : 2023 Octobre
- Réalisation des prospections : Oct / Janv 2024
- Elaboration du Projet définitif : Février 2024
- Consultation et choix des entreprises : Mars – Mai 2024

## Phasage des travaux :

- Secteurs vert et jaune  
Travaux : 2024 – 2025  
Raccordement : 1<sup>er</sup> semestre 2025
- Secteurs rouge et bleu  
Travaux : 2025 – 2026  
Raccordement : 1<sup>er</sup> semestre 2026
- Secteur violet + travaux de renforcement  
Travaux : 2026 – 2027  
Raccordement : 1<sup>er</sup> semestre 2027

